

*Initiatives ministérielles*

programme qui s'applique aux fonctionnaires s'applique également à nous, et je pense qu'il est temps de le dire.

La haute direction de la fonction publique est traitée elle aussi exactement de la même manière, avec les forces armées, la GRC et chaque ministère au service du gouvernement. Il est temps que nous commençons à dire que la seule différence réside dans le commencement de l'année selon les cas. Tout le monde est touché par la politique des 0, 3 et 3 p. 100. Je pense que c'est là le point essentiel qu'il faut souligner, afin que nous sachions que nous sommes tous traités de la même façon.

Je crois qu'il est tout à fait déplorable et inacceptable dans les années 1990 que les Canadiens doivent supporter une fois de plus une grève des fonctionnaires fédéraux. Manifestement, il est temps d'adopter de nouvelles attitudes et politiques qui rendraient les grèves dans le secteur public désuètes, qui en feraient des moyens primitifs et dépassés de régler les conflits patronaux-syndicaux. Les grèves dans le secteur privé sont au moins soumises à certaines contraintes comme la concurrence venant d'autres producteurs, les marges bénéficiaires et les pertes ainsi que les licenciements, lorsque dans une entreprise en particulier, les propriétaires, les gestionnaires et les travailleurs refusent de collaborer pour assurer la compétitivité de leurs produits et de leur travail.

Par contre, le secteur public n'est assujéti à aucune de ces contraintes ou presque. Les employés du secteur public sont rarement confrontés à la concurrence ou au chômage saisonnier et n'ont jamais à craindre que leur entreprise fasse faillite. Ainsi, les gouvernements et les unités de négociation du secteur public se contentent simplement de faire marcher la planche à billets et de faire supporter les coûts en question par leurs enfants par le biais de déficits plus élevés que les générations futures devront financer grâce à leurs impôts, ou ils sont forcés d'augmenter les impôts, ce qu'ils ont rarement fait jusqu'à maintenant.

Dans le secteur privé, en cas de grève, ce sont les travailleurs d'une part, et la direction d'autre part, qui sont soumis aux plus grandes pressions, car une grève trop longue pourrait leur être fatale. Cependant, dans le cas d'une grève du secteur public, c'est la population en général qui souffre; ce sont des gens innocents, c'est-à-dire les handicapés, les chômeurs, ceux qui ont besoin des services gouvernementaux, les entreprises qui comptent sur les services des Douanes, les compagnies aériennes, les voyageurs et le reste qui sont les victimes. La liste est interminable. Les coûts pour les Canadiens sont incalculables. Notre portefeuille, notre moral et notre

compétitivité en souffrent. Ainsi, je pense qu'il est temps que tous les partis, et surtout le gouvernement, se penchent là-dessus. Le moment est venu de corriger la grave erreur que le gouvernement Pearson a commise, selon moi, en 1967. Lorsque la grève de l'Alliance de la Fonction publique, celle des postes et les processus de négociation collective auront été réglés et que la loi sur le retour au travail aura été adoptée, nous retrouverons, espérons-le, l'harmonie dans nos rapports avec l'AFPC. Lorsque la question des postes aura été réglée au moyen du processus de négociation collective en cours, je crois qu'il sera temps de présenter une loi visant à remplacer le droit de grève dans tous les services publics par des procédures de règlement des différends et des délais d'arbitrage fermes, et ainsi redonner au Canada sa réputation internationale de pays où les gens travaillent ensemble en harmonie, avec réalisme et avec acceptation les uns des autres. Car l'image que nous voulons du Canada n'est pas celle des grèves, des confrontations et des manifestations de haine auxquelles nous avons eu droit au cours des cinq dernières semaines et qui, malheureusement, se répètent tous les deux, trois ou quatre ans.

• (1540)

Je dis cela en toute sincérité: occupons-nous de ce programme également, et corrigeons l'erreur que nous avons commise jadis dans cette Chambre. Mettons fin à ce processus. Je vous prie d'adopter rapidement ce projet de loi afin que les employés de la fonction publique puissent à nouveau servir le public.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, je voudrais d'abord rappeler au député que même si, comme il l'a dit, c'est M. Pearson qui a accordé le droit de grève, dans les périodes de désaccord avec l'Alliance de la Fonction publique, nous n'avons jamais pensé, pendant les nombreuses années du gouvernement libéral, à légiférer pour mettre fin à une grève des fonctionnaires. Nous avons toujours eu recours à un médiateur. Voilà la différence fondamentale entre notre façon d'aborder ce problème et celle du gouvernement.

J'ai écouté les ministériels pendant la majeure partie de la journée et chacun de nous ici est bien conscient des difficultés qui se font jour dans nos collectivités, que ce soit le ralentissement des activités dans les aéroports internationaux ou les problèmes de transport des céréales dans l'Ouest. J'ai l'intention de revenir là-dessus le plus souvent possible cette semaine. Nous ne pouvons absolument pas rester insensibles à ces questions et le